



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/36
23 octobre 2015



ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16-20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET : ANGOLA

Le présent document comprend les observations et recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Angola

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale)	65ème	10 pour cent d'ici à 2015

II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES (Annexe C Groupe I) INDIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7)	Année: 2014	13,21 (tonnes PAO)
---	-------------	--------------------

III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année: 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					13,21				13,21

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	15,95	Point de départ des réductions globales durables :	15,95
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	1,59	Restante:	14,36

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,2	0,5
	Financement (\$US)	33 911	21 316	55 227

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	n/d
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	n/d
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	86 222	39 111	31 111	0	19 556	176 000
		Coûts d'appui	7 760	3 520	2 800	0	1 760	15 840
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	86 222	0	0	39 111*		125 333
		Coûts d'appui	7 760	0	0	3 520*		11 280
Total des fonds dont l'approbation est demandée à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	0	0	31 111**	31 111
		Coûts d'appui	0	0	0	0	2 800**	2 800

*Deuxième tranche prévue pour 2012 mais approuvée à la 72^{ème} réunion.

**Troisième tranche prévue pour 2013 mais présentée à la 75^{ème} réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'Angola, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, présente à la 75^{ème} réunion une demande de financement pour la troisième tranche¹ de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 31 111 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 800 \$US. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC-22

2. Le Gouvernement de l'Angola a déclaré une consommation de 13,21 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée au Tableau 1.

Table 1. Consommation de HCFC-22 en Angola (Données 2010-2014 déclarées en vertu de l'article 7)

HCFC-22	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques	230,0	210,00	120,00	280,52	240,20	290,0
Tonnes PAO	12,7	11,55	6,60	15,43	13,21	16,0

3. La demande de HCFC-22 en Angola a augmenté en raison de la forte expansion du secteur pétrolier, qui s'est traduite par une croissance économique et un afflux d'expatriés et par conséquent une demande d'équipements de réfrigération et de climatisation. Le niveau peu élevé des importations de HCFC-22 en 2011 et 2012 était dû à l'entrée en vigueur de la réglementation nationale sur les SAO (décret présidentiel numéro 153/11 en date du 15 juin 2011), qui a limité les importations de HCFC. De plus, le ministère du Commerce n'a délivré aucune nouvelle autorisation durant cette période, tandis qu'il mettait au point un nouveau tarif douanier. Les importations de HCFC-22 ont atteint un niveau record en 2013 et tous les quotas émis à l'intention des importateurs ont été utilisés. En 2014, le Gouvernement a réduit les quotas nationaux et les importations de HCFC ont diminué, chutant à 240,20 tm (13,21 tonnes PAO), soit déjà 1,19 tonne PAO de moins que la consommation maximale autorisée en 2015. Le quota d'importation pour 2015, de 261,00 tm (14,36 tonnes PAO) est identique à la consommation maximale autorisée aux termes de l'Accord.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification confirme que le Gouvernement met en oeuvre actuellement un système d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2013 et 2014 était de 15,43 et 13,21 tonnes PAO respectivement. Il est indiqué en conclusion que les données sur la consommation déclarées par le Gouvernement de l'Angola correspondent bien à celles qui figurent dans le rapport de vérification.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

5. Le Gouvernement de l'Angola a déclaré les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2014 CP qui correspond aux données de l'article 7.

¹ La troisième tranche était initialement prévue pour 2013 mais n'est présentée qu'à la 75^{ème} réunion.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre légal

6. L'Angola a défini un cadre de réglementation concernant la consommation de HCFC compte tenu du décret présidentiel No 153/11 depuis le 15 juin 2011, qui détermine les règles relatives à l'importation et à l'exportation de SAO et d'équipements contenant des SAO. Le Gouvernement a mis en œuvre une politique générale imposant une taxe environnementale sur les importations de HCFC et de HFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

7. Les activités ci-après ont été mises en œuvre durant la deuxième tranche du PGEH :
- (a) Le système d'autorisation et de quota pour les HCFC visant à contrôler les importations de HCFC et d'équipements à base de HCFC, a été appliqué de manière continue en collaboration avec d'autres parties prenantes ;
 - (b) Trois ateliers de formation ont été organisés pour 96 agents des douanes; et cinq identificateurs de multi-frigorigènes ont été acquis pour permettre d'identifier les frigorigènes et mélanges frigorigènes tandis que le Gouvernement procède au suivi des importations de HFC et impose une taxe sur les importations de HFC ;
 - (c) Une atelier de formation a été organisé pour 22 techniciens en ce qui concerne les bonnes pratiques, la récupération, la réutilisation et le recyclage des frigorigènes, la manutention sûre des frigorigènes inflammables et toxiques ; et
 - (d) Cinquante ensembles d'équipements et d'outils ont été acquis pour renforcer 14 centres de formation.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

8. Il a été procédé au suivi et à la coordination du projet en vue de la mise en œuvre efficace et effective.

Niveau de décaissement du financement

9. Au 31 août 2015, sur le montant de 125 333\$US approuvé jusqu'alors, 80 530 \$US avaient été décaissés. Le solde (44 803 \$US) sera décaissé au début de 2016 (Tableau 2).

Tableau 2: Rapport financier de la phase I du PGEH pour l'Angola (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvé	Décaissé
PNUD	86 222	68 250	39 111	12 280	125 333	80 530
Taux de décaissement (%)	79		31		64	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

10. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en œuvre en décembre 2015 et décembre 2016, et les activités ci-après seront organisées :

- (a) Application du système d'autorisation et de quota aux importations et échanges commerciaux de HCFC ; mise en œuvre du système en ligne d'autorisation et de quota pour les importations et les exportations en 2016 (5000 \$US);

- (b) Organisation de deux ateliers de formation pour 40 techniciens, aux bonnes pratiques, à la récupération et à la réutilisation des frigorigènes ; et élaboration de manuels de formation pour les utilisateurs finaux (19 000 \$US);
- (c) Élaboration de matériel pédagogique et organisation d'activités de sensibilisation (2 111 \$US); et
- (d) Suivi et coordination continus pour assurer la mise en œuvre effective des activités prévues dans le PGEH (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le Gouvernement de l'Angola a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2015 conformément à l'objectif de contrôle prévu dans le Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

12. Le Secrétariat a demandé des renseignements sur les questions de sécurité liées à l'utilisation des hydrocarbures (HC). Le PNUD a fait savoir que la formation à l'intention des techniciens dans le domaine de l'utilisation des frigorigènes inflammables, comprenant des HC, du HFC-32 et des HFO, est limitée au nouvel équipement initialement conçu pour la substance en cause. Les pratiques de substitution ou conversion utilisant des frigorigènes inflammables ne sont pas à l'étude à ce stade.

13. Le Secrétariat a demandé en outre des précisions sur le système en ligne d'autorisation et de quota pour l'importation et l'exportation. Le PNUD a indiqué que ce système est envisagé pour diffuser en temps réel l'information sur l'autorisation et les quotas. Quand une autorisation d'importation est demandée, l'information sur le quota et l'autorisation fournie par l'Unité nationale d'ozone et la demande d'importation gérée par le ministère du Commerce seront intégrées dans le système en ligne, et l'information sera diffusée au ministère de l'Environnement, au Service des douanes et au ministère du Commerce, ce qui accélèrera le processus.

Révision de l'Accord

14. Le PGEH pour l'Angola a été approuvé à la 65^{ème} réunion en vue d'une réduction de 10 pour cent de la consommation de HCFC d'ici à 2015. La mise en œuvre de la première tranche a été retardée du fait du changement d'administrateur de l'ozone et des élections présidentielles de 2012, ce qui s'est traduit par un faible niveau de décaissement. La deuxième tranche, dont la présentation était initialement prévue pour la 68^{ème} réunion, n'a été soumise qu'à la 72^{ème} réunion, et la troisième tranche qui devait être soumise à la 71^{ème} réunion, est présentée à la 75^{ème} meeting. Ce retard n'a pas eu d'incidence sur l'état de conformité de l'Angola étant donné que ce pays applique avec efficacité le système d'autorisation et de quotas. Le nouvel administrateur de l'ozone est en place et la mise en œuvre avance actuellement.

15. Comme la phase I du PGEH était prévue pour la période allant de 2011 à 2015, le Secrétariat a émis l'idée selon laquelle la phase I pourrait être prolongée au-delà de décembre 2015 afin de permettre la mise en œuvre des activités planifiées. Après consultation avec le Gouvernement de l'Angola, le PNUD a recommandé que les activités initialement prévues dans le PGEH demeurent inchangées. Le Gouvernement accélèrera la mise en œuvre des activités envisagées dans le PGEH. La quatrième tranche sera présentée à la dernière réunion de 2016. Toutes les activités de la phase I devront avoir été achevées pour la fin de 2017. La phase II sera également présentée à la dernière réunion de 2016.

16. En raison des retards relatifs à la présentation des tranches, un accord révisé a été élaboré de manière à étendre la phase I du PGEH I à 2016. Le texte pertinent de l'Accord tel que révisé figure à l'Annexe I du présent document. L'Accord complet révisé sera joint en appendice au rapport final de la 75^{ème} réunion.

Conclusion

17. La consommation de HCFC en Angola a été inférieure aux objectifs de contrôle fixés dans l'Accord pour 2013 et 2014, et le quota d'importation émis pour 2015 est le même que la consommation maximale autorisée dans l'Accord pour cette année. La vérification a confirmé que le système d'autorisation et de quotas est actuellement appliqué avec efficacité. L'Angola a pleinement intégré les questions concernant les SAO à la formation des douaniers, et le programme est régulièrement examiné en vue d'incorporer les nouvelles prescriptions dans le manuel de formation. L'Angola contrôle également les importations de HFC par le biais de l'imposition d'une taxe environnementale pour réduire au minimum l'impact climatique de l'élimination des HCFC. La formation des techniciens frigoristes sera assuré par 14 centres de formation qui fourniront un appui continu aux techniciens. Au vu des progrès significatifs accomplis sur le plan de la mise en œuvre et du taux de décaissement de 64 pour cent du financement global, le Secrétariat recommande l'approbation de la demande de financement pour la troisième tranche du PGEH.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif:

- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Angola; et
- (b) Note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord entre le Gouvernement de l'Angola et le Comité exécutif s'agissant de tenir compte du prolongement de la phase I du PGEH de 2015 à 2016, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté en vue d'indiquer que l'Accord actualisé, tel que figurant à l'Annexe I du présent document, a remplacé l'Accord conclu à la 65^{ème} réunion.

19. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche du PGEH de l'Angola et le plan correspondant pour la mise en œuvre de la tranche, 2015-2016, au niveau de financement indiqué au tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	31 111	2 800	PNUD

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ANGOLA ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES

(Les changements pertinents sont en caractères gras pour faciliter la consultation)

16. Cet Accord mis à jour remplace l'Accord passé entre le Gouvernement de l'Angola et le Comité exécutif à la 65^{ème} réunion de celui-ci.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	14,36	n/d
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	14,36	n/d
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	86 222	39 111	0	0	31 111	19 556	176 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$US)	7 760	3 520	0	0	2 800	1 760	15 840
3.1	Total du financement convenu (\$US)	86 222	39 111	0	0	31 111	19 556	176 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	7 760	3 520	0	0	2 800	1 760	15 840
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	93 982	42 631	0	0	33 911	21 316	191 840
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)							1,59
4.1.2	Élimination de HCFC-22 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							n/d
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							14,36
